Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
068-226800019-20080704-2008_8_6_9-DE

Acte certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/07/2008
Publication : 11/07/2008
Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général
Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

N° 2008-8-69
Séance du vendredi 4 juillet 2008

PROGRAMMES DEPARTEMENTAUX 2007-2008

Chapitre 204
Alimentation en Eau Potable (C012) - Assainissement (C013)
Dégâts d'Orage (C015) - Aménagement Hydraulique du Vignoble (C015)

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,

VU la délibération n° 2007/I – 6ème/02 du Conseil Général du 14 décembre 2006 relative au Budget Primitif 2007 – Eau (C01),

VU la délibération n° 2008/I – 6ème/02 du Conseil Général du 13 décembre 2007 relative au Budget Primitif 2008 – Eau (C01),

VU les avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie en date des 08/02/2007, 10/04/2007, 27/06/2007, 26/09/2007, 05/02/2008 et 21/05/2008,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide d'inscrire aux Programmes 2007 et 2008 d'Alimentation en Eau Potable, d'Assainissement, d'Aménagement Hydraulique du Vignoble et de Dégâts d'Orage, les opérations figurant en annexes au rapport, ce qui induit au titre du:
  . Programme 2007 : un montant de subventions de 1 229 517 € pour l'Assainissement,
  . Programme 2008 : un montant de subventions de 364 095 € pour l'Assainissement, de 19 760 € pour l'Alimentation en Eau Potable, de 33 792 € pour les Dégâts d'Orage et de 3 108 € pour l'Aménagement Hydraulique du Vignoble.

L'imputation est la suivante : Chapitre 204 – Nature 20414 – Fonction 61.

LE PRESIDENT

Adopté
voix contre
abstentions

Charles BUTTNER